



Ligue Occitanie Rugby

REGLEMENT SPORTIF

COMPETITION

INTERDEPARTEMENTALE

U16 - Trophée Alain MONDON

U19 - Trophée André Dantin

SAISON 2023/2024

Version 2 - validée par le Bureau de la Ligue Occitanie du 9 janvier 2024



Ligue Occitanie Rugby

Préambule

La LIGUE OCCITANIE DE RUGBY (L.O.R.) est chargée de l'organisation et de la gestion des compétitions régionales de ligue (Régional 1,2 et 3) en U16 et U19.

La L.O.R. organise une Coupe des Sélections Départementales concernant les joueurs évoluant dans les équipes en Compétition Régionale Ligue, dans les catégories :

U16 : Trophée Alain MONDON

U19 : Trophée André DANTIN

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'organisation et de participation des Sélections Départementales à la Coupe 2023/2024.

Il est établi dans le cadre des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby 2023-2024, d'une part et du Règlement « LIGUE OCCITANIE » 2023-2024 d'autre part.

Le Comité Directeur ou le Bureau de la L.O.R. pourront prendre toute décision qu'ils jugeront conforme à l'intérêt général du rugby sur toutes les dispositions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément prévues au présent règlement.

En sa qualité de gestionnaire des différentes compétitions « jeunes », la L.O.R. instruit les dossiers relevant de l'appel, de la discipline, des règlements et du domaine sportif.

Les dispositions des Titres I à V des Règlements Généraux de la F.F.R sont applicables aux compétitions L.O.R.

Pour chacune des catégories, les dispositions particulières applicables à chaque compétition sont spécifiées dans les articles 1 à 3.

+++++



Ligue Occitanie Rugby

Article 1 : Conditions d'accès

1-1 : Conditions générales

La participation des Sélections Départementales est liée au respect des dispositions des articles 350 et 351 des Règlements Généraux de la F.F.R. (saison 2023/2024).

La commission de contrôle des obligations veillera à la bonne application de ses dispositions et établira les comptes rendus utiles à la prise éventuelle, de décisions.

1-2 - Qualifications spécifique et limitative

1-2-1 Qualification spécifique :

La Coupe des Sélections Départementales étant réservée aux joueurs évoluant dans les équipes en Compétition Régionale Ligue, seront autorisés à participer à une rencontre des phases qualificatives et finales de la compétition **les joueurs titulaires d'une carte de qualification (licence simple ou double licence) ne portant pas la mention :**

« Autorisé en compétition :

- . National U16
- . National U18
- . Elite Gaudermen
- . Elite Alamercery
- . Elite Crabos
- . Espoirs Fédéraux
- . Espoirs Nationaux
- . Reichel/Espoirs Elite
- . Reichel Espoirs Accession

1-2-2 : Qualification limitative :

Sélection U19 – Trophée A. Dantin – participants :

- Le nombre de joueurs nés en 2005 figurant sur la feuille de match est limité à 8.

Tout joueur participant à une rencontre en méconnaissance des dispositions précédentes est considéré comme non qualifié au sens de l'article 230 du Titre II des Règlements Généraux de la F.F.R.



Ligue Occitanie Rugby

1.3 : Le calcul des points :

1.3.1 – Points « terrain »

a) Il est attribué à chaque équipe, à l'issue d'un match, le nombre de points suivants, dits points « terrain » :

- 4 points pour match gagné ;
- 2 points pour match nul ;
- 0 point pour match perdu ;

b) En outre, il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :

- 1 point bonus à l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire ;
- 1 point bonus à l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.

Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux points « terrain » obtenus par l'équipe concernée.

c) Toute équipe responsable d'un forfait simple sera considérée comme en situation de forfait général.

Conséquences sur le classement des équipes restant en compétition :

Points « terrain » : 4 points pour tous les matches joués ou restant à jouer contre l'équipe forfait général

Points de « bonus » : 1 point pour tous les matches joués ou restant à jouer contre l'équipe forfait général

Points de marque : Sera ajouté 25 « points de marque » par match « gagné par forfait » contre l'équipe forfait général.

1.4 : Principe de classement à l'issue d'une phase (rappel) :

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 4 dans chacune des trois poules pour chaque catégorie. Un classement général sera établi entre toutes les poules en application des dispositions prévues à l'article 340 des Règlements Généraux et suivant le principe suivant :

- Classement des 1ers de poule entre eux ;
- Classement des 2èmes de poule entre eux ;
- Classement des 3èmes de poule entre eux ;
- Classement des 4èmes de poule entre eux



Ligue Occitanie Rugby

Phase finale :

Seront qualifiées pour les demi-finales, les Sélections Départementales sorties 1^{ères} de leurs poules respectives et la meilleure 2^{ème} de l'ensemble des poules.

Les quatre qualifiées seront classées de 1 à 4 et les demi-finales seront les suivantes :

1 contre 4 et 2 contre 3.

1.5 : Cas d'égalité à l'issue de la phase préliminaire

En cas d'égalité des clubs à l'issue des différentes phases, les dispositions de l'article 343 des Règlements Généraux sont appliquées.

Article 2 : Calendrier officiel

2.1 : horaires des rencontres :

Toutes les rencontres se jouent le samedi :

- 14 H 00: Match U16

- 15 H 30: Match U19

Des modifications de rencontres (dates – heures) pourront intervenir après accord des Sélections en présence.

2.2 : Les poules :

La compétition 2023/2024 sera disputée par les Comités Départementaux suivants :

- . ARIEGE
- . AUDE
- . AVEYRON + LOZERE
- . GARD
- . HAUTE GARONNE
- . GERS
- . HERAULT
- . LOT
- . HAUTES PYRENEES
- . PAYS CATALAN
- . TARN
- . TARN ET GARONNE

Soit 12 sélections, les départements de l'Aveyron et la Lozère étant associés.



Ligue Occitanie Rugby

Les 12 sélections seront réparties dans trois poules de quatre.

POULE A	POULE B	POULE C
TARN & GARONNE	GERS	HERAULT
AVEYRON/LOZERE	TARN	PAYS CATALAN
LOT	AUDE	ARIEGE
HAUTE GARONNE	HAUTES PYRENEES	GARD

Les oppositions de la phase qualificative :

Poule A :

J1	27 janvier 2024	Aveyron/Lozère reçoit Lot Tarn et Garonne reçoit Haute Garonne
J2	10 février 2024	Haute Garonne reçoit Aveyron Lozère Lot/Tarn et Garonne
J3	17 février 2024	Aveyron/Lozère contre Tarn et Garonne (terrain neutre) Lot contre Haute Garonne (terrain neutre)

Poule B :

J1	27 janvier 2024	Gers reçoit Hautes Pyrénées Tarn reçoit Aude
J2	10 février 2024	Aude reçoit Gers Hautes Pyrénées reçoit Tarn
J3	17 février 2024	Gers contre Tarn (terrain neutre) Aude contre Hautes Pyrénées (terrain neutre)



Ligue Occitanie Rugby

Poule C :

J1	27 janvier 2024	Pays Catalan reçoit Ariège Hérault reçoit Gard
J2	10 février 2024	Gard reçoit Pays Catalan Ariège reçoit Hérault
J3	17 février 2024	Ariège contre Gard (terrain neutre) Pays Catalan contre Hérault (terrain neutre)

Les oppositions de la phase finale après classement de la phase de poules :

30/03/2024	Demi-finales	1 contre 4	2 contre 3
13/04/2024	Finale	Vainqueur 1 / 4 contre Vainqueur 2 / 3	

Article 3 : Règlement :

Catégorie C – Durée : 2 x 35'

3.1 : Nombre de joueurs :

Chaque sélection a la possibilité d'aligner 23 joueurs dont 6 de 1ère ligne sur la feuille de match.

3.3 : Gestion de la compétition :

La Commission des Epreuves « jeunes » de la Ligue a en charge la saisie et le suivi de cette compétition dans Ovale.

Chaque département désignera un Responsable des sélections (saison 2023/2024).

A défaut le « référent jeunes » du département déjà désigné sera l'interlocuteur auprès de la Commission des Epreuves Jeunes.



Ligue Occitanie Rugby

Contacts :

- adresse mail : jeunes@occitanie-ffr.fr
- En charge compétitions Jeunes : Christian ABEILHE - 06.10.40.21.57
- assistante administrative : Laure BENJAMOILE – 06.34.05.12.59

M.O.T. TARBES : 9 rue du Magasin aux Tabacs – 65000 TARBES

Les départements devront communiquer à l'adresse jeunes@occitanie-ffr.fr le lieu qu'ils auront choisi pour les deux premières journées J1 et J2.

Pour la journée J3 et les demi-finales, les sélections en lice peuvent proposer une date et un terrain d'un commun accord.

Dans le cas où un accord ne serait pas trouvé, la Commission des Epreuves procédera à cette désignation.

Les terrains des ½ finales et de la finale sera proposé par la Commission des Epreuves pour décision du bureau de la Ligue.

=====